

Frédérique Decoin Vargas

À propos de *La Question de l'analyse profane* *

Que la table ronde dédiée à notre association, l'ACAP-CL, lors des Journées nationales de l'EPFCL 2022), ainsi qu'au RIP et au REP ¹, nous ait conduits à débattre sur la mise au jour ou non du signifiant « psychanalyse » auprès de nos partenaires institutionnels, voire même auprès des patients reçus, vient témoigner avec acuité de l'actualité de la « question de l'analyse profane ».

Si nous nous sommes interrogés sur ce point, c'est que les CAP ouvrent leur porte à des consultants que l'on peut dire « profanes » (étymologiquement, celui qui est hors du temple : « pro », hors, « fan », temple ; *a contrario*, le fanatique est celui qui ne sort pas du temple) dans le sens où ils ne peuvent se réclamer d'aucun diplôme (médecin, psychologue) et que leur pratique ne s'appuie que sur leur formation analytique.

Notre tentation de passer sous silence, dans le champ social, la spécificité de la psychanalyse au regard de la médecine et de la psychologie, reflète bien que le combat que Freud a livré dans toute son œuvre à partir du texte de 1926, *La Question de l'analyse profane*, demeure d'une grande actualité.

Ne sommes-nous pas dans une position critique « comme une danseuse qui fait des pointes », pour reprendre l'expression de Freud dans *L'Homme Moïse et la religion monothéiste* ² ?

Ce sont certaines circonstances qui conduisent Freud à écrire son texte de 1926. En effet, au printemps de cette année, Theodor Reik, membre de la Société psychanalytique de Vienne, est l'objet d'une plainte pénale pour exercice illégal de la médecine. Dès septembre, le texte est en librairie et grâce à Freud ou par défaut de preuves, le procureur met fin à l'action judiciaire.

De nombreux débats vont s'ensuivre, dont je souhaite ici extraire l'essentiel.

Qu'est-ce que défend Freud ? La médecine se présente à ce moment-là pour lui comme le danger le plus menaçant pour la spécificité de la psychanalyse. Que l'analyste soit médecin ou non lui semble « accessoire », ce qui compte, c'est une formation spécifique à l'analyste sans prendre le risque que celle-ci soit étouffée sous le savoir médical. En réponse notamment aux Américains, qui seront les seuls à refuser l'analyse profane sous couvert de protection des patients contre les charlatans, Freud affirme : « Les médecins fournissent à l'analyse son plus gros contingent de charlatans. Très souvent ils pratiquent le traitement analytique sans l'avoir appris et sans le comprendre³. »

L'analyse profane soulève donc la question cruciale de la formation des analystes, ainsi qu'une question institutionnelle puisque l'enjeu est alors aussi pour Freud d'unifier les pratiques au niveau international afin de donner à chaque analyste la liberté d'émigrer.

Mais au-delà de ces questions, Freud nous éclaire lui-même dans une lettre à Pfister sur son combat essentiel : « Je ne sais pas si vous avez saisi le lien secret qui existe entre *l'Analyse profane* et *l'Illusion*. Dans l'un, je veux protéger l'analyse contre les médecins, dans l'autre contre les prêtres⁴. »

Le terme « profane » est alors à considérer dans toute son acception, c'est-à-dire ce qui s'oppose à toute sacralisation, tout assujettissement à une pensée qui ne serait pas analytique.

Les consultants des CAP sont peut-être amenés, plus que d'autres, à assumer d'emblée cette position de « danseuse qui fait des pointes », et à en éprouver l'option.

*↑ Exposé présenté lors de l'après-midi de l'ACAP-CL, à Paris, le 11 février 2023. L'ACAP-CL est l'Association des centres d'accueil psychanalytique du Champ lacanien.

1.↑ RIP : Réseau Institution et Psychanalyse. REP : Réseau Enfance et Psychanalyse. CAP : centre d'accueil psychanalytique.

2.↑ S. Freud, *L'Homme Moïse et la religion monothéiste*, Paris, Gallimard, 1986, p. 137.

3.↑ S. Freud, *La Question de l'analyse profane*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Essais », 1985, p. 106.

4.↑ S. Freud, *Correspondance avec le pasteur Pfister (1909-1939)*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1991. Lettre du 25 novembre 1928.